



DECISION DU BUREAU
Séance du 9 février 2023.

Date de la convocation : 30 janvier 2023
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 12
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 3

Le jeudi 9 février 2023,
les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : Mesdames Jennifer COURTOIS PERISSE, Anne Marie FEVRIER, Janine GIBERT, Messieurs Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Guillaume DEBEAURAIN, Philippe FUSEAU, Marc LASSERRE, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE, Thierry SAVIGNY et Thierry SUAUD.

Étaient absents excusés : Madame Martine BONHOMME, Messieurs Jean Jacques ALMERO, Patrick BOUBE, Max CAZARRE et Patrice RIVAL.

Pouvoirs :

- Monsieur Jean Jacques ALMERO donne pouvoir à Monsieur Marc LASSERRE ;
- Monsieur Patrick BOUBE donne pouvoir à Monsieur Raoul RASPEAU ;
- Monsieur Patrice RIVAL donne pouvoir à Monsieur Thierry SUAUD.

Décision n°BU20236 : Renouvellement de l'adhésion au service retraite du CDG31

Nomenclature : 4.1.2 Gestion

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public.

Le SDEHG adhère au service facultatif « retraite » du CDG 31 depuis 2015. Le service retraite intervient en matière d'information et de conseil sur la réglementation CNRACL, RAFP et IRCANTEC, d'animation de séances d'information, d'accompagnement individuel retraite, de traitement des dossiers CNRACL. La convention de service conclue avec le CDG 31 est adossée à une convention de partenariat entre le CDG 31 et la Caisse de Dépôt et Consignations qui permet au CDG 31 d'agir pour le compte des employeurs publics territoriaux dans le cadre d'opérations de contrôle ou de réalisation des dossiers de retraite, selon le choix de l'employeur.

La précédente convention d'adhésion, établie pour une durée de 3 ans a pris fin le 31 décembre 2022. Le CDG 31 propose une nouvelle convention d'adhésion entrant en vigueur le 1er janvier 2023, renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'approuver l'adhésion au service retraite du CDG 31 par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service retraite ci-annexée, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Article 3 : d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le **23 FEV. 2023**

Résultat du vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>